

# Règlement Particulier TIDJ 2022

## Article 1

Le Trophée Interdépartemental Jeunes (TIDJ) est une appellation décernée par la Commission LIGUE Jeunes (CLJ) sous l'égide de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton, à neuf tournois interdépartementaux Jeunes dont l'organisation est déléguée aux Comités Départementaux ou clubs.

L'objectif de ce circuit est de créer un circuit intermédiaire entre le niveau TDJ et le niveau TRJ qui est très resserré. La logique de proximité élargie est ici privilégiée.

La ligue est divisée en 3 zones

Zone A : comités 01, 73 et 74

Zone B : comités 03, 15, 42, 43 et 63

Zone C : 26/07, 38 et 69

La répartition géographique pourra être réinterrogée par la ligue chaque saison.

Chaque zone doit organiser 3 étapes par saison.

Ces tournois sont ouverts aux catégories poussins, benjamins et minimes. Toutefois une zone pourra ouvrir aux cadets 1 si leur capacité d'accueil leur permet.

## Article 2

L'unique étape de TIDJ de la Zone C est programmée le samedi 21 mai 2022 à Chassieu de 9h à 18h.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sur la base d'un gymnase 6 terrains.

## Article 3

Chaque saison, la responsabilité de chaque TIDJ est attribuée à un comité ou à un club par les responsables de chaque zone. Charge aux comités d'une zone de s'organiser sur cette responsabilité, qui peut être collégiale ou tournante.

Organisation : Comité de badminton Rhône-Lyon Métropole

Club hôte de la compétition : Chassieu

## Article 4

Chaque zone proposera à la ligue les dates et lieux de ses 3 étapes avant le 30 juin de l'année N-1

## Article 5

L'organisateur est responsable de l'organisation en respect avec le cahier des charges : mise à disposition d'un gymnase, restauration, tenue de la table de marque, envoi des résultats.

I) Tous les matchs se jouent en volants plumes homologués par la FFbAd. Les volants sont à charge des joueurs sauf indication contraire de la part des organisateurs du tournoi.

II) La compétition doit commencer au plus tôt à 8h30 le samedi.

III) L'organisateur devra avoir un volant officiel plume à la vente dans la salle, qui correspond à celui annoncé dans le RP.  
Volant officiel de la compétition : Babolat 4

#### **Article 6**

Pour tous les TIDJ, c'est le comité organisateur qui fait la demande d'autorisation sur Poona.  
Les clubs organisant un TIDJ devront avoir un gymnase 6 terrains minimum.

#### **Article 7**

Le prix de l'inscription pour les TIDJ sera fixé par les zones.  
Les coûts d'inscriptions pour le TIDJ sont fixés à 6€ par tableaux. Seules les inscriptions présentes sur le logiciel d'inscription en ligne seront valides.

#### **Article 8**

L'organisateur peut demander une aide technique à la CLJ par l'intermédiaire de ses membres.

#### **Article 9**

L'organisateur garde pendant 12 mois minimum tous les documents relatifs aux tournois (feuilles de match, tableaux, classements, etc.).

#### **Article 10**

Le tournoi est placé sous le contrôle d'un juge-arbitre désigné par la zone.  
Les indemnités, les frais de déplacement et l'hébergement le cas échéant des juges-arbitres sont à la charge des comités ou organisateurs, selon les modalités définies par la zone.  
GEO de la compétition : Valentin Remy  
JA de la compétition: Christophe Martin  
Logiciel utilisé : Badnet

#### **Article 11**

I) Le circuit TIDJ oppose les jeunes joueurs licenciés à la FFbAD appartenant à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de badminton.  
II) Les joueurs sont regroupés par année d'âge : poussins (es) 1 ; poussins (es) 2 ; benjamins (es) 1 ; benjamins (es) 2 ; minimes 1 et minimes 2.

#### **Article 12**

Les pièces à fournir pour chacun des inscrits sont : i) Le numéro de licence FFbAD de l'année en cours ii) Le règlement de l'inscription.

#### **Article 13**

**Les inscriptions doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 15 mai.**  
Le tirage au sort des tableaux est prévu le 16 mai. Les têtes de série seront déterminées au CPPH du mardi 16 mai.

- I) Les inscriptions sont contrôlées par le(s) Juge(s)-Arbitre(s) de la compétition.
- II) Les organisateurs composent les tableaux, selon les modalités décrites dans ce règlement, tableaux qui seront obligatoirement vérifiés et validés par le(s) Juge(s)-Arbitre(s).

Le maximum de joueur est fixé à 80 joueurs. Une sélection sera effectuée en prenant en compte le CPPH en cas de tableau surchargé.

#### **Article 14**

Un joueur inscrit qui déclare forfait ou qui annule son inscription ne marquera aucun point. Ses droits d'engagement ne sont pas remboursés sauf sur présentation d'un justificatif.

Tout forfait survenu après la date de fin d'inscription doit être dûment justifié auprès du juge-arbitre jusqu'à la date de la compétition, puis auprès de la ligue.

#### **Article 15**

Les matchs se déroulent en conformité avec le règlement des compétitions de la FFBaD. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 21 points. Ils seront auto-arbitrés. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20min.

Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à 3 minutes de préparation, test des volants compris.

#### **Article 16**

Il n'y a pas de classement minimum requis pour participer.

Mais un joueur membre du top 8 régional (cf. top 100 au jour du tirage au sort) de son année d'âge n'est pas autorisé à participer au TIDJ dans sa catégorie d'âge.

Les surclassements sont possibles après concertation des responsables techniques de chaque zone.

#### **Article 17**

Les TIDJ se jouent en simple. Ces tournois sont notifiés dans le calendrier jeune régional. Pour les catégories poussin 1 et 2, tous les matchs verront la neutralisation du couloir de fond de court. La hauteur du filet sera abaissé de 150 mm. La hauteur des bords supérieurs du filet au niveau des poteaux est donc de 1,40 m (au lieu de 1.55 sur un terrain normal). La hauteur au centre du terrain est donc de 1,374 m (au lieu de 1.524).

#### **Article 18**

En simple, les tableaux seront composés de 8 joueurs par année d'âge. Si les inscriptions sont supérieures à ces limites, seuls les meilleurs joueurs (CPPH) seront retenus.

Année d'âge	Filles	Tableaux	Garçons	Tableaux
Poussins 1	8	2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale	8	2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale
Poussins 2	8	2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale	8	2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale
Benjamins 1	8	2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale	8	2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale
Benjamins 2	8	2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale	8	2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale
Minimes 1	8	2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale	8	2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale
Minimes 2	8	2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale	8	2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale
<i>Cadets 1</i>	<i>8</i>	<i>2 poules de 4 ; 1 sortante vers une finale</i>	<i>8</i>	<i>2 poules de 4 ; 1 sortant vers une finale</i>

Si le nombre de joueurs est inférieur à 8 :

7 joueurs = 1 poule de 4 et 1 poule de 3 avec 2 sortants ; 12 matches  
6 joueurs = 1 poule unique de 6 joueurs ; 15 matches

5 joueurs = 1 poule unique ; 10 matches

4 joueurs = 1 poule unique ; 6 matches

#### **Article 19**

3 joueurs et moins = tableau annulé

En cas d'impossibilité d'organiser un tableau dans une année d'âge, l'organisateur pourra proposer de regrouper des catégories en concertation avec les comités de la zone.

Les têtes de série seront désignées à la date limite d'inscription par le(s) Juge-arbitre(s) selon le CPPH.

#### **Article 20**

Le coaching entre les points est interdit pour toutes les catégories d'âges. Il reste autorisé à la pause à 11 points et à la fin de chaque set.

#### **Article 21**

Le Juge-arbitre a le pouvoir de disqualifier totalement un joueur qui aurait concédé des matches par forfait dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à un autre joueur ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats de ses matchs.

#### **Article 22**

Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute.

Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let au service comme en jeu.

#### **Article 23**

Les réclamations éventuelles doivent être signalées au Juge-arbitre et notées sur la feuille de match ou envoyées par écrit au Responsable de la Commission Ligue Jeunes dans les 5 jours suivants la compétition.

**Article 24**

En cas d'erreur de classement, une réclamation pourra être effectuée dans un délai de 8 jours après publication du classement auprès de la Commission Ligue Jeunes par le président du club du joueur concerné.

**Article 25**

Toute réclamation sera présentée et discutée lors des réunions de la CLJ. La CLJ statuera. La décision sera communiquée à l'intéressé par écrit.

**Article 26**

Un appel de la décision de la CLJ pourra être fait auprès de la commission litiges de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes de Badminton.

**Article 27**

La participation à cette compétition implique l'adoption de tous les articles de ce règlement

Le JA : Christophe MARTIN

